



Bangui, le 05 février 2026

NOTE CIRCULAIRE

**A l'attention des :
Membres du Gouvernement de la Commission de la CEMAC**

Objet : Suspension provisoire des activités.

**Monsieur le Vice-Président,
Messieurs les Commissaires,**

L'évolution des chiffres se rapportant à la situation de trésorerie régulièrement présentée par l'Agent Comptable Central et par l'Agent Comptable de la Commission, tant pendant les sessions des Conseils des Ministres de l'UEAC que lors des différentes réunions du Collège des Commissaires, révèlent une dégradation continue de nos finances.

Pour y répondre, les deux dernières sessions du Conseil des Ministres ont prescrit à la Commission de mener un dialogue franc sur la question avec les États membres. C'est à ce titre que j'ai mandaté Monsieur le Vice-Président à l'effet d'effectuer une mission circulaire au sein des six (6) États membres de la Communauté.

A ce jour, alors que la mission a déjà couvert quatre (4) pays sur six (6), les effets escomptés de ladite mission tardent à être visibles. La situation financière de la Communauté s'avère être aujourd'hui plus que préoccupante au point d'asphyxier le fonctionnement régulier des Institutions, y compris celui de la Commission.

Au regard de ce contexte, et tenant compte du très faible niveau actuel de la trésorerie disponible, j'ai le pénible mais impérieux devoir **de suspendre toutes les activités et autres missions de la Commission de la CEMAC**, en attendant l'amélioration du recouvrement de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI).

Seules les activités et missions d'importance hautement stratégique seront autorisées.

Avec l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Baltasar ENGONGA EDJOU

